

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de « TERRES DE BORD » du 6 décembre 2019.</p>
--

L'an deux mil dix-neuf, le 6 décembre, le conseil municipal, constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des deux communes déléguées, légalement convoqué, le quorum étant atteint (18 présents et représentés à l'ouverture de séance), s'est réuni à la mairie de la commune de Terres de Bord (144, rue du 8-Mai-1945 Montaure 27400 Terres de Bord).

Présents (17) :

Messieurs Jacky FLEITH, Madame Maryannick DESHAYES, Messieurs Jean-Pierre PERIER, Olivier GUERRE, Thierry LECOMTE, Jean PAPLOREY, Guillaume BUFFET, Jérôme JEANNOT, Michel QUILLET, et Monsieur Hubert DE LA HAYE.

Mesdames Jeanine FOLLAIN, Myriam MARCENY, Nicole LABICHE, Marie-Claude SASSINE, Martine PIOLINE, Catherine DELALEAU.

Madame Isabelle PELLETIER (arrivée à 18h25).

Absents excusés et représentés (2) :

Monsieur Olivier AUTECHAUD (donnant procuration à Madame Deshayes) et Madame DUE donnant procuration à Monsieur Jeannot).

Absents (5) :

Messieurs Bruno FOGLIAZZA et Sébastien CAMPOT,

Mesdames Elodie NICOLAS, Sandrine REY et Aline ROBERT.

Secrétaire de séance : Hubert DE LA HAYE, candidat et désigné à l'unanimité.

Secrétaire de mairie : Madame Lucie RAOULT.

Ouverture de séance : 18 heures 05.

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 14 octobre 2019 :

Monsieur le maire présente à la signature le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 14 octobre 2019.

Aucune question concernant ce procès-verbal n'étant posée à l'ouverture de séance, Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative n°3 :

Pour pallier les dépenses de personnel de fin d'année 2019, il convient de prendre une décision modificative et de passer les écritures comptables suivantes, à savoir :

au chapitre 11 (charges à caractère général) :

compte 615221	autres bâtiments	- 8 350 €
---------------	------------------	-----------

au chapitre 12 (charges de personnel) :

compte 6411	personnel	+ 8 350 €
-------------	-----------	-----------

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité (18 voix).

18h25 : arrivée de Madame Isabelle Pelletier.

2. Demande DETR : (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la demande de DETR pour l'année 2020 ; Pour les travaux de mise en conformité des bouches à incendie sur tout le territoire de la commune, à savoir la création de 15 bouches à incendie et le remplacement de 5 autres ainsi que l'installation d'une citerne souple au « Fosses » et la remise en état de l'actuelle réserve à incendie.

3. Contrat d'assurance pour le personnel communal :

Lors du conseil municipal du 14 octobre 2019, celui-ci a délibéré pour adhérer au contrat groupe du CDG27 (Centre de gestion) pour l'assurance du personnel communal.

Un courrier de Groupama en date du 18 octobre 2019 et reçu en mairie le 24 octobre nous propose une nouvelle convention pour l'exercice 2020 par un avenant au contrat avec un taux de cotisation de 4,93% pour les agents CNRACL (Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales), alors que celui proposé par CDG 27 est de 6,49€.

La convention proposée par Groupama au taux de cotisation de 4,93% pour les agents CNRACL pour l'exercice 2020 est approuvée à l'unanimité et annule de ce fait la précédente décision.

Séance levée : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 08.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jacky FLEITH.